

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 août 2014 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Delphine GREMY, Hervé GRANDJEAN, Sophie LITRA, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER, Frédéric TROUÉ, Thierry ALEXANDRE, Sylvain PICOUET, Catherine ROTA.

Absent excusé(s) : Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Isabelle ALLEMANDOU ayant donné pouvoir à Catherine ROTA, Sandrine RAVASSON ayant donné pouvoir à Delphine GREMY et Laurent LAGNEAU ayant donné pouvoir à Sophie LITRA.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

I. Désignation des délégués pour la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de SUBLIGNY et COLLEMIERS

Le Maire présente aux Membres du Conseil la lettre reçue le 05 juin 2014 de Juliette CHARON, Chargée de mission Agriculture Espace Rural. Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux membres titulaires et 1 membre suppléant pour siéger au sein de cette Commission au titre des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la Commune.

Après délibération, les Membres du Conseil nomment à l'unanimité comme titulaires :

- M. GREMY Michel
- M. PICOUET Sylvain

comme suppléant :

- M. TROUÉ Laurent

Qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

M. GRANDJEAN a été désigné par Mme le Maire pour siéger à sa place.

II. Devis entreprise GREMY

Mme MANGEON présente le devis reçu le 27/08/2014 de l'entreprise GREMY d'un montant de 7915.20 € HT :

- ~ Ravalement du muret d'enceinte de la cour d'école - face extérieure : 4400.30 € HT (devis validé à la réunion de Conseil du 30/06/2014)
- ~ Réfection des descentes d'eaux pluviales : 489.76 HT
- ~ Escalier et banquette béton armé : 3025.14 € HT

Après délibération, le Conseil valide et mandate Mme MANGEON pour la signature du devis (Mme GREMY s'abstient)

III. Devis transports maternelles (école Paul Bert à PARON)

Mme MANGEON présente les devis reçus des Cars Moreau le 30 mai 2014 :

Année scolaire 2014/2015 :

- ~ le 1^{er} devis : 70,88 € TTC par jour de fonctionnement
- ~ le 2^{ème} devis : prise en charge de l'accompagnatrice soit 17,87 € TTC par jour de fonctionnement

Après délibération le Conseil valide les tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 et mandate Mme MANGEON pour la signature des devis.

IV. Location Foyer Rural : biking et gym

Mme MANGEON informe les membres du Conseil que Mme Corine CASSON reprendra ses séances de gym et biking au Foyer Rural à partir du 15 septembre 2014.

Les séances se dérouleront le lundi de 19h00-20h00 (biking)

et le mercredi de 19h00 à 20h00 (gym)

Le coût de cette location sera de 40 €/mois, payable par trimestre soit 120 €. (Chauffage, électricité...)

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme MANGEON pour établir le contrat.

V. Prélèvement EDF Collectivités

Mme MANGEON présente la convention reçue le 29 novembre 2013 d'EDF Collectivités concernant le prélèvement automatique.

Elle présente aussi le mail reçu par M. PINOT le 16 juillet 2014. Lors de la réunion de mai 2013 avec M. PINOT, celui-ci avait évoqué la modification des modalités de règlement des dépenses d'abonnement et de consommation auprès des fournisseurs d'énergie.

Cette procédure permet de ne pas être contraint par le délai minimum de paiement accordé par les fournisseurs en application des dispositions spécifiques applicables à ce type de dépense et exorbitantes du délai global de règlement fixé actuellement à 30 jours à compter de la réception de la facture.

A partir du 1^{er} septembre 2014 la Trésorerie ne donnera plus suite à ces demandes, à charge pour les Collectivités concernées soit de conclure une convention de prélèvement tripartite faisant intervenir la Collectivité, le créancier et le comptable. Soit de faire le nécessaire pour que le règlement par mandat parvienne au fournisseur dans le délai fixé par celui-ci, étant entendu que le délai est relativement restreint et commence à courir le jour de l'envoi de la facture...

Après délibération le Conseil valide à l'unanimité et mandate Mme MANGEON pour la signature de la convention.

VI. Nom place de la Mairie/Ecole/Eglise

M. ALEXANDRE après quelques explications propose « la place des dix » et présentera son projet au conseil prochain.

La séance est levée à 23h00. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 23/09/2014 à 20h30 à la Mairie.